

DELIBERATION CR007-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Recherche le 09 février 2023 ;

Objet de la délibération : Procès-verbal de la Commission de la recherche du 19 septembre 2022

La Commission de la Recherche réunie le 13 février 2023 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal de la commission recherche du 19 septembre 2022 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

Christian ROBLÉDO
Président
de l'Université d'Angers
Signé le 19 février
2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mis en ligne le : 21/02/2023

Ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la Recherche
19 septembre 2022

*Soumis au vote de la Commission de la
Recherche du 13 février 2023*

U A

Ua

U/A

U A

La Commission de la Recherche de l'Université a été réunie le 19 septembre 2022 à 14h30 en salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de M. ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian Président de l'université	Présent
SIMONEAU Philippe Vice-président recherche	Présent
ALLAIN Magali	Présente
ALLAIN Philippe	Excusé
AUBOURG Sébastien	Excusé, donne procuration à Claudine LANDES
BARICHARD Vincent	Présent
BEHUET Corentin	Présent
BLANCHARD Philippe	Présent
BRÉARD Dimitri	Présent
CAMUS Sandra	Excusée
CANEVET David	Absent
CHEN Jaspe	Présente, arrivée à 14h35
CHUREAU Véronique	Présente
CLERE Nicolas	Présent
CONTE Sabrina	Présente
DAUCÉ Bruno	Présent
DELALEU Frédéric	Excusé, donne procuration à Philippe SIMONEAU
DENÉCHÈRE Yves	Présent jusqu'à 16h00, puis donne procuration à Philippe SIMONEAU
DUPARC Caroline	Excusée
EL BICHR Meryem	Présente
GRATTON Emmanuel	Présent
JUSSIEN Christelle	Excusée, donne procuration à Vincent BARICHARD
LAGARCE Frédéric	Absent
LANDES Claudine	Présente, arrivée à 14h50
LE NAN Frédérique	Excusée, donne procuration à Emmanuel GRATTON
LIBOUBAN Hélène	Excusée, donne procuration à Laure PERCHEPIED
LONG Martine	Présente
MALLEGOL Patricia	Excusée
MANN Etienne	Excusé, donne procuration à Yves DENECHERE
MARCHAIS Véronique	Présente
MATHIEU Elisabeth	Excusé, donne procuration à Yves DENECHERE
MOJTAHID Meryem	Présente
MOREL-BROCHET Annabelle	Présente
PERCHEPIED Laure	Présente
POINT Laetitia	Absente
ROUSSEAU Audrey	Présente
ROY Pierre-Marie	Excusé, donne procuration à Christian ROBLEDO
VAUDEL Gwenaëlle	Excusée, donne procuration à Magali ALLAIN
VIGNON-BARRAULT Aline	Excusée

Membres à titre consultatif présents :

Philippe LERICHE, Directeur de la Faculté des sciences
Frédéric SAUBION, Directeur de la SFR MathSTIC

Personnes invitées par le Président :

Bénédicte GIRAULT, Directrice de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales
Claire MANCEAU, Responsable de CAP Europe

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle

Ordre du jour :

Table des matières

1. Informations générales	1
2. Prospectives et moyens	6
2.1 AAP Allocation doctorales Région et ALM : résultats	6
2.2 AAP Allocations doctorales UA - financement projet sur liste complémentaire	6
2.3 AAP Petits équipements UA	7
3. Affaires générales et statutaires	7
3.1 RI Laboratoires	7
3.2 Procédure de 2ème avis pour les refus de renouvellement d'inscription en doctorat	8
4. Questions diverses	9
4. ANNEXE : diaporama de la séance du 19 septembre 2022	10

M. ROBLÉDO ouvre la séance de la Commission de la Recherche à 14h30. A l'ouverture de la séance du 19 septembre 2022, 26 membres sont présents ou représentés (38 membres en exercice, 20 membres présents et 6 membres représentés). Il fait état des présents et des excusés.

1. Informations générales

1.1 Décès de Jacques LOUAIL, ancien président de l'Université d'Angers

M. ROBLÉDO fait état d'une triste nouvelle puisque Jacques LOUAIL, ancien directeur de la faculté des sciences et ancien président de l'Université d'Angers de 1997 à 2002, est décédé. Ses obsèques auront lieu jeudi à 14h au crématorium de Brissac. Toutes les pensées de la communauté universitaire vont vers lui et sa famille. Jacques LOUAIL a été très investi à l'Université d'Angers et notamment au moment où l'établissement changeait d'orientation stratégique. M. ROBLÉDO propose aux membres de la Commission de la Recherche de se recueillir une minute en sa mémoire.

1.2 EU-GREEN et autres succès de Cap Europe

Mme MANCEAU informe que trois projets européens ont été lauréats cet été :

- VALESOR (VALUATION OF ENVIRONMENTAL STRESSORS) : ce projet, du cluster Santé d'Horizon Europe est coordonné par l'Université d'Angers et porté par Gildas Appéré du laboratoire GRANEM. Il s'agit d'un consortium de 11 partenaires. La subvention totale est de 3 M€ dont une part de l'Université d'Angers à hauteur de 356 k€. La durée du projet est de 36 mois.
- PHENET (Tools and methods for extended plant PHENotyping and EnviroTyping services of European Research Infrastructures) : ce projet est en coordination l'INRAE, avec l'Université d'Angers comme partenaire. Il s'agit d'un projet Infrastructures d'Horizon Europe, avec comme porteur scientifique David Rousseau du laboratoire LARIS. Sa durée est de 5 ans et le consortium rassemble 26 partenaires, avec un budget d'environ 400 k€ pour l'établissement sur un budget global de 10 M€.
- EU GREEN (European university alliance for sustainability : responsible Growth, inclusive Education and Environement) : il s'agit d'un projet d'alliance d'universités européennes sur la thématique du développement durable. Ce projet est coordonné par l'Université d'Extremadura en Espagne et pour lequel l'Université d'Angers est partenaire. La subvention est de 14,4 M€ dont 1,6 M€ pour l'établissement.

Mme MANCEAU propose de présenter le projet EU GREEN plus en détails. Son objectif principal est d'avoir un partenariat inclusif sur la durabilité avec l'idée de faire rentrer la notion de développement durable et de responsabilité sociétale dans l'ensemble des missions de l'université : l'enseignement, la recherche, l'innovation et le service à la société. Le consortium cherche activement un nouveau partenaire suite au départ d'une université irlandaise de l'alliance.

M. ROBLÉDO précise que ce départ n'est pas en lien avec un désintérêt pour le sujet. Il se trouve que l'institut technologique de Carlow a été absorbée, dans un processus de fusion, par une université qui fait partie d'un autre consortium d'Alliance européenne porté par l'Université de La Rochelle. Dès lors, un même établissement ne peut pas être dans deux consortiums.

Mme MANCEAU signale que le consortium a déjà reçu deux bonnes propositions d'universités irlandaises pour rejoindre l'alliance. Le projet est divisé en work packages sur diverses thématiques. L'Université d'Angers est impliquée dans l'ensemble des work packages. L'établissement est notamment leader du work package sur la recherche, divisé lui-même en clusters thématiques. L'idée est, dans un premier temps, de se faire davantage connaître des enseignants-chercheurs et des laboratoires des 9 universités dans l'optique d'aller chercher d'autres projets et financements européens. Certains clusters sont déjà en ordre de marche et l'objectif, d'ici la fin de l'année 2022, est de démarrer de manière beaucoup plus active le travail dans ces 6 clusters thématiques. Par ailleurs, l'Université d'Angers est co-leader du work package 8 qui concerne la vie des campus et plus particulièrement la mise en place de campus durables.

M. SIMONEAU confirme que la recherche dispose d'une place importante dans ce projet. Les différentes universités peuvent intervenir sur chaque cluster et l'établissement pilote le cluster sur le tourisme durable.

Mme MANCEAU évoque aussi, dans les work packages, l'organisation de summer school pour les doctorants, l'organisation de formations conjointes en master et doctorat, des initiatives d'échanges de bonnes pratiques autour du label HRS4R, un appel à projet pilote pour développer des projets de coopération entre les 9 universités et le renforcement de la mobilité à destination des chercheurs.

M. ROBLÉDO est très heureux de ces résultats pour plusieurs raisons. Il s'agit déjà du fruit de plus d'un an et demi de travail. L'accord de principe a été signé il y a un an lors du Campus Day où l'ensemble des partenaires étaient présents. Ce type de projet sera une étape primordiale dans la capacité que pourront avoir les établissements à être écoutés dans le cas des différents appels à projet qui émergeront au niveau européen. Ce résultat est donc d'une importance stratégique. M. ROBLÉDO voit aussi un impact au niveau national puisque le Président de la République, lorsqu'il avait pris la présidence de l'Union Européenne, s'était engagé à soutenir les investissements des alliances européennes par un budget complémentaire du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) à destination de l'université nationale. Ce dispositif va enfin donner un nouvel élan aux mobilités qu'elles soient étudiantes ou du personnel, afin d'apprendre ce qui se fait dans d'autres établissements.

Tous les partenaires inclus dans cette alliance sont présents dans les classements internationaux dont le classement de Shanghai. La ligne de ce projet est le développement de la périphérie pour la périphérie. Certaines régions à l'échelle européenne pouvaient en effet connaître un certain retard à un moment donné et l'objectif est de démontrer que ces universités "périphériques" ont aussi des compétences en recherche et en formation très avérées, dans le cadre d'un développement régional. Ce point a été jugé comme extrêmement convaincant par le jury international. M. ROBLÉDO précise enfin que cette dimension ne cantonne pas les universités à un rôle uniquement régional puisqu'il s'agit

d'apporter un développement territorial et de profiter du réseau de ces universités. Il remercie toutes les personnes qui ont permis à ce dossier d'être lauréat.

Mme MANCEAU effectue un point d'information sur les bourses Post-Doc Marie Curie qui est un dispositif du programme européen du projet Horizon Europe. Le Projet HUWINUTRE a été accepté en 2021 mais a été finalement annulé car le poste de post-doctorat n'a pas été pourvu. Par ailleurs, l'Université d'Angers a déposé 7 dossiers MSCA Post Doc Fellowship 2022, le 15 septembre dernier, dont 2 à Moltech, 1 au LPHIA, 1 à MITOVASC, 1 au LAREMA, 1 au TEMOS et 1 à ESO. La réponse est attendue début 2023. L'édition du Tremplin vers Marie-Curie 2023 va bientôt être relancée. La première étape se caractérise par un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour les chercheurs souhaitant se positionner comme superviseur d'un post-doctorat international. Enfin, la commission européenne va prochainement lancer un appel à projet pour accueillir des doctorants et post-doctorants ukrainiens.

1.3 Résultats ANR / statistiques

M. SIMONEAU présente le bilan de la campagne ANR 2022. L'année a été plutôt mitigée avec un nombre de soumissions en phase 1 plus faible (de l'ordre de 57) que les années précédentes. Il restait 24 projets et 3 PRCI en phase 2, pour 7 projets financés et 3 PRCI en attente. Il y avait 2 projets Jeunes chercheurs-Jeunes chercheuses (JCJC) admis en deuxième phase et les 2 seront financés. 48 PRC avaient été déposés initialement dont 19 étaient passés en phase 2 et 5 sont acceptés pour financement. 4 PRCE avaient été déposés mais aucun n'est passé en phase 2. Enfin, les 3 PRCI déposés sont en attente de résultat. M. SIMONEAU rappelle que 14 projets ANR avaient été financés en 2021 mais il y avait aussi 98 projets déposés. Le nombre de projets financés à l'échelle de l'Université d'Angers serait, pour 2022, de 12 % alors que la moyenne nationale se situe au-delà de 20 %. Des pistes sont envisagées pour améliorer les taux de succès. Début 2022, un nouveau dispositif d'accompagnement par un prestataire externe avait été proposé aux projets coordonnés par l'Université d'Angers. Toutefois, ce dispositif n'a pas fonctionné car il s'agissait de projets déposés pour la première fois, c'est-à-dire que le travail d'écriture était important. Les porteurs n'ont pas souhaité être accompagnés, ce qui impliquait diverses réunions avec le prestataire, car ils avaient déjà énormément de travail d'écriture. Par ailleurs, le délai entre les résultats de la phase 1 et le dépôt était trop court pour trouver un prestataire et réaliser la prestation.

M. SIMONEAU propose de relancer cet accompagnement pour les coordinateurs de l'Université d'Angers volontaires qui n'ont pas obtenu de financement sur l'AAP 2022. Un contact a été pris avec les coordinateurs et certains souhaitent effectivement un accompagnement. Dans un premier temps, il s'agira de réaliser une lecture critique et une observation des avis et commentaires du CES pour redéposer en phase 1 de la campagne 2023. Un accompagnement est ensuite prévu par le même cabinet pour déposer en phase 2 si le projet est sélectionné en phase 1. Le coût prévisionnel de ce dispositif serait de 26 k€.

M. ROBLÉDO voit que le taux de passage entre la phase 1 et la phase 2 est comparable à ce qui est constaté au niveau national. En revanche, il y a un gros delta entre la phase 2

et l'acceptation du financement, ce qui est surprenant car l'Université d'Angers se retrouve dans le premier tiers des universités françaises en termes de performance "recherche".

M. SIMONEAU précise que l'analyse des projets transmise aux porteurs est assez succincte et pas forcément très informative. Des retours plus complets sont faits à la Région mais l'ANR refuse de les communiquer.

M. ROBLÉDO explique que l'objectif est d'être dans une dynamique de progrès et l'Université d'Angers devrait pouvoir être destinataire des avis négatifs circonstanciés. Des améliorations sont sans doute à obtenir auprès de l'ANR de ce point de vue.

Mme MOJTAHID aimerait savoir si l'établissement dispose de données d'universités de taille comparable.

Mme GIRAULT répond que ces données sont transmises directement par l'ANR.

M. SIMONEAU pense qu'il faudrait interroger d'autres universités mais celles-ci n'ont pas forcément envie de communiquer sur leurs résultats lorsqu'ils ne sont pas très bons. À sa connaissance, il n'existe pas de statistiques transmises par l'ANR, université par université.

M. DAUCÉ aimerait savoir si une analyse sur les dossiers qui ont obtenu un financement a été effectuée pour expliquer le fait d'avoir été lauréats.

M. SIMONEAU explique qu'il avait souhaité déterminer, lorsqu'il s'occupait du pôle Végétal et Environnement, si une des raisons pour lesquelles le projet était refusé était que les partenaires étaient "moins" connus que de grosses universités. Or, il avait constaté qu'il n'y avait pas différence.

M. SAUBION signale aussi que peu de collègues de l'Université d'Angers siègent au sein des comités. Il a regardé les taux de résultats pour des universités de taille comparable comme Le Mans ou Tours et a constaté une proportion assez équivalente.

M. SIMONEAU indique que l'Université d'Angers incite les collègues à participer aux comités mais cela reste une démarche individuelle. Il sait aussi que les tâches d'enseignement sont très prégnantes à l'Université d'Angers et la participation à ces comités prend un temps certain. La retombée individuelle n'est donc pas très évidente.

1.4 Programmes et Equipements Prioritaires de Recherche (PEPR)

M. SIMONEAU souhaite tenir informés les membres de la Commission de la Recherche sur les Programmes et Equipements Prioritaires de Recherche (PEPR) car il est parfois difficile de s'y retrouver dans tous les programmes. Les UMR de l'Université d'Angers sont porteuses ou partenaires de 7 PEPR du PIA 4. La première vague a été lancée en mai 2021 et 4 programmes initiaux avaient été déterminés pour un budget de 200 M€. Une seconde vague a été lancée en juillet 2022 avec 13 programmes exploratoires retenus pour un budget de 600 M€. M. SIMONEAU invite les collègues de l'Université d'Angers à participer à ces programmes et les appelle surtout à ne pas se censurer.

1.5 IUF - Campagne 2023

M. SIMONEAU annonce que la date limite de candidature pour la campagne IUF 2023 est fixée au 7 novembre 2022. Il rappelle que l'Université d'Angers a eu deux lauréats en 2020, Christine BARD et Philippe BLAUDEAU du laboratoire TEMOS et deux lauréats en 2022, Nicolas RAYMOND et Susanna ZIMMERMAN du laboratoire LAREMA. L'IUF est un réseau de l'excellence universitaire en France et à l'étranger dont l'enjeu est de favoriser le développement de la recherche de haut niveau et renforcer l'interdisciplinarité. Trois objectifs ont été définis :

- Encourager l'excellence en matière de recherche
- Contribuer à la féminisation du secteur de la recherche
- Contribuer à une répartition équilibrée de la recherche universitaire dans le pays, et donc à une politique de maillage scientifique du territoire

En 2023, il y aura 100 chaires Junior et 100 chaires Senior dont 80 chaires fondamentales junior et senior, 15 chaires d'innovation junior et senior et 5 chaires de médiation scientifique junior et senior. En termes de conditions et de modalités, le candidat doit être titulaire depuis deux ans au minimum. Les IUF Junior ont moins de 40 ans au 1^{er} janvier de l'année de nomination et les IUF Senior ont plus de 40 ans au 1^{er} janvier de l'année de nomination. La durée de l'IUF est de 5 ans, avec un soutien financier de 15 000 € par an, une décharge d'enseignement (passage à 64 HETD) et une Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR). Les candidatures sont examinées par deux jurys distincts nommés par le MESR et la répartition des IUF fixée par le MESR est la suivante : 1/3 issus d'établissements parisiens, 2/5^{ème} au minimum en sciences et médecine et 2/5^{ème} au minimum en LL-SHS. À la fin de la délégation IUF, le membre devient membre honoraire.

Mme MOREL-BROCHET se demande si le fait de passer à 64 heures d'enseignements pourrait créer de l'autocensure, en fonction de la compensation dans les départements. Elle croit que l'IUF verse une compensation pour les heures d'enseignements non pourvues par le membre de l'IUF.

M. ROBLÉDO rappelle que l'UFR Lettres et le département d'Histoire ont obtenu deux IUF et ont été immédiatement compensés par des enseignants-chercheurs contractuels recherche.

M. SIMONEAU explique que ces postes sont certes des CDD de 5 ans mais sont plus satisfaisants que des vacances. Les obligations des membres IUF sont les suivantes :

- Renforcer l'implication dans une recherche de haut niveau et de visibilité internationale
- Produire un rapport d'activité à la fin de leur délégation
- Participer aux événements de l'IUF (assemblées plénières, colloques...)
- Contribuer à la diffusion du savoir auprès d'un large public
- Mentionner l'appartenance à l'IUF dans les travaux, les publications et interventions publiques.

M. SIMONEAU appelle une nouvelle fois les collègues à ne pas se censurer et à faire acte de candidature pour devenir membre IUF. Les derniers résultats, en 2020 et en 2022, le prouvent. Il faudrait avoir des données nationales sur le pourcentage de réussite, ce qui permettrait aux collègues qui candidatent de constater que ce n'est pas un drame s'ils n'obtiennent pas l'IUF.

2. Prospectives et moyens

2.1 AAP Allocation doctorales Région et ALM : résultats

M. SIMONEAU rappelle que l'Université d'Angers avait fait remonter 5 dossiers dont 4 sur le pôle LL-SHS et 1 sur le pôle Santé. Parmi les 4 dossiers en LL-SHS, il y en avait 3 sur le dispositif de cofinancement SHS de la Région et 1 sur le dispositif Tandem. Les 4 dossiers ont été acceptés. La demande hors cofinancement de l'UA sur le pôle Santé a également été acceptée.

Par ailleurs, l'Université d'Angers avait remonté 3 dossiers de cofinancement à Angers Loire Métropole (ALM) dont 2 issus du pôle Végétal et Environnement et 1 issu du pôle Santé. Les trois demandes ont été acceptées pour cofinancement. Un quatrième dossier hors cofinancement de l'UA sur le pôle LL-SHS a été accepté.

Concernant les allocations doctorales, deux demandes qui avaient été votées en Commission de la Recherche en juin dernier ne pourront pas obtenir de cofinancement, soit 1 thèse libérée. Par ailleurs, M. SIMONEAU évoque la création d'un nouveau contrat doctoral dans le cadre de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR), soit 1 thèse supplémentaire. Au global, l'Université d'Angers a la possibilité de financer 2 thèses supplémentaires en 2022, ce qui fait que la liste complémentaire peut être activée.

2.2 AAP Allocations doctorales UA - financement projet sur liste complémentaire

M. SIMONEAU rappelle que les demandes d'allocations doctorales et post-doctorales avaient été classées sur une liste complémentaire. Une discussion a eu lieu avec le bureau de la Commission de la Recherche pour savoir comment attribuer les deux financements. La proposition du bureau consiste à activer un des deux financements pour financer la thèse dirigée par Philippe BLAUDEAU qui était classée en première position sur la liste complémentaire et d'utiliser le deuxième financement pour financer la thèse dirigée par Catherine POTARD qui n'a pas obtenu le cofinancement de la DILCRAH. M. SIMONEAU précise que ces deux thèses sont en SHS.

M. SIMONEAU met à l'approbation de la Commission de la Recherche le financement de projets sur liste complémentaire de l'AAP Allocations doctorales UA.

Les financements complémentaires de projets de l'AAP Allocations doctorales UA sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

2.3 AAP Petits équipements UA

M. SIMONEAU effectue une information sur l'appel à projet Petits équipements. Un certain nombre de dispositifs avaient été prévus dans le budget prévisionnel de la direction de la recherche, notamment l'aide aux projets ANR et l'accueil des doctorants étrangers. Or, les sommes prévisionnelles étaient plus élevées que ce qui a été consommé. L'idée est donc de pouvoir utiliser ces fonds sur un appel à projet Petit équipements. Il s'agit de compléter les dispositifs existants de financement d'équipements scientifiques et de permettre aux unités de recherche de renouveler un parc de petits équipements de routine vieillissants (hors maintenance et matériel informatique). Cet appel à projet est simple et rapide puisqu'il suffit de faire une demande par formulaire en ligne, avec un montant maximum de 15 k€. Il faut absolument que les acquisitions soient faites avant la fermeture des comptes, au 12 décembre 2022. L'appel à projet a été lancé le 12 septembre pour des retours attendus avant le 3 octobre 2022.

3. Affaires générales et statutaires

3.1 RI Laboratoires

M. SIMONEAU rappelle qu'un point avait été effectué en juin dernier en Commission de la Recherche sur ce sujet. L'idée est de lancer aujourd'hui une première étape de validation en séance des règlements intérieurs qui sont complets et qui ont besoin de la validation de la Commission de la Recherche pour être signés par le président de l'Université et être effectifs dans les unités de recherche.

Mme LONG a une petite remarque qui n'enlève rien à la qualité des règlements intérieurs mais elle a regardé celui de l'unité CJB et a constaté des oublis dans la liste des membres titulaires et associés.

M. SIMONEAU propose de modifier les annexes car elles peuvent, par définition, changer en cours de contrat étant donné que la composition de l'unité évolue chaque année la plupart du temps. Il suggère de transmettre un message à ce propos à la DRIED.

M. SIMONEAU consulte la Commission de la recherche sur les règlements intérieurs des unités de recherche.

La Commission de la recherche émet un avis favorable sur les règlements intérieurs des unités de recherche.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

M. SIMONEAU ajoute que les autres modèles de règlement intérieur sont en cours de rédaction pour les UMR CNRS, INSERM et INRAE. Il en va de même pour les équipes portées par Nantes Université et l'Université Rennes 1. L'Université d'Angers n'a pas encore obtenu de réponse de Le Mans Université pour le règlement intérieur du 3L.AM et il n'est pas envisagé de mise à jour pour le règlement intérieur d'ESO car l'Université Rennes 2, université porteuse, a indiqué qu'elle n'en voyait pas l'intérêt.

3.2 Procédure de 2ème avis pour les refus de renouvellement d'inscription en doctorat

M. CLERE présente la procédure de 2ème avis pour les refus de renouvellement d'inscription en doctorat. À la réception du courrier de demande de deuxième avis, le Président de l'Université désigne un rapporteur parmi les membres de la Commission de la Recherche et qui ne soit pas membre du pôle dans lequel la thèse est réalisée. Le rapporteur procède à l'instruction du dossier par tous moyens et procède à l'audition du directeur de l'école doctorale, du directeur de thèse et du doctorant. La durée de l'instruction est au maximum d'un mois à compter de la désignation du rapporteur. Le rapport est transmis aux membres de la Commission de la Recherche dans la mesure du possible 8 jours avant l'instance à laquelle est inscrite à l'ordre du jour la demande de 2ème avis.

M. SIMONEAU aimerait savoir si ce délai maximum d'un mois est contraint. Par ailleurs, il se demande si un nouveau recours est possible après l'avis de la Commission de la recherche.

Mme GIRAULT explique qu'il n'y a pas de réglementation particulière sur le délai mais l'idée est de rester dans les durées d'inscription de fin d'année. Le recours supplémentaire est possible devant le tribunal administratif.

M. SIMONEAU s'interroge réellement sur le délai d'un mois.

M. CLERE propose de partir sur un délai maximum de deux mois, ce qui n'aurait pas forcément de conséquences sur les réinscriptions d'ici la fin de l'année. Le délai d'un mois peut en effet sembler trop court pour organiser les auditions, rédiger le rapport et analyser le dossier.

M. ROBLÉDO signale qu'il faut aussi que la Commission de la Recherche soit programmée, ce qui induit une contrainte calendaire.

M. SIMONEAU est également favorable à ce que le délai maximum soit fixé à deux mois.

M. ROBLÉDO aimerait savoir ce qu'il se passe si le directeur de thèse ne souhaite plus encadrer le doctorant.

M. CLERE indique que le pôle pourra réfléchir à la possibilité de changer de direction de thèse et voir s'il s'agit d'une piste envisageable pour permettre au doctorant d'aller au terme de sa thèse.

M. SIMONEAU identifie d'ailleurs des cas de changement de thèse. Il y a également des cas de refus de renouvellement par le comité de suivi individuel ou la direction de thèse, ce qui peut être problématique dans le cadre de doctorants qui disposent d'un contrat doctoral. Dans les cas qui se sont présentés, il a été préconisé un changement de direction de thèse mais ce n'est pas forcément simple selon le sujet traité et lorsque le doctorant est en troisième année de thèse.

Mme LONG pense qu'il faudrait, en amont, une procédure de médiation qui soit organisée avec la présence d'un tiers pour qu'elle soit productive.

M. SIMONEAU explique qu'une médiation est généralement mise en place avec le doctorant, le directeur de thèse et des extérieurs de l'école doctorale.

Mme EL BICHR suggère la présence d'un représentant des doctorants lors de l'audition.

M. SIMONEAU signale que les auditions sont en face-à-face et non pas communes. En tout état de cause, les réunions de médiation impliquent souvent des doctorants, des membres du pôle doctoral, etc. La procédure présentée aujourd'hui intervient en aval de la médiation, lorsque celle-ci n'a pas abouti.

M. SIMONEAU met à l'approbation de la Commission de la Recherche la procédure de 2ème avis pour les refus de renouvellement d'inscription en doctorat.

La procédure de 2ème avis pour les refus de renouvellement d'inscription en doctorat est approuvée, avec la modification suivante : la durée de l'instruction est de deux mois maximum à compter de la désignation du rapporteur.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

4. Questions diverses

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

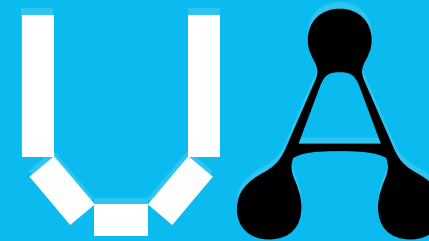
Le Président
de l'Université d'Angers
Christian ROBLÉDO

4. ANNEXE : diaporama de la séance du 19 septembre 2022

Commission recherche du 19 septembre 2022



université
angers



Ordre du jour

1 - Informations générales

- EU-GREEN et autres succès de Cap Europe
- Résultats ANR / statistiques
- PEPR
- IUF – Campagne 2023

2 – Prospective et moyens

- AAP Allocations doctorales Région et ALM : résultats - information
- AAP Allocations doctorales UA - financement projet sur liste complémentaire - vote
- AAP Petits équipements UA – information

3 – Affaires générales et statutaires

- RI Laboratoires - vote
- Procédure de 2ème avis pour les refus de renouvellement d'inscription en doctorat – vote

4 – Questions diverses

Informations générales

- EU-GREEN et autres succès de Cap Europ
- Résultats ANR / statistiques
- PEPR
- IUF – Campagne 2023

Informations générales

CAP Europe

3 projets européens acceptés pendant l'été :

- **VALESOR** (VALUATION OF ENVIRONMENTAL STRESSORS) :

Premier projet en coordination obtenu à l'UA. Projet du cluster Santé d'Horizon Europe.

Porteur scientifique: Gildas Appéré (GRANEM). Consortium de 11 partenaires. Subvention totale : 3M€ dont part UA 356k€. Durée du projet : 36 mois

- **PHENET** (Tools and methods for extended plant PHENotyping and EnviroTyping services of European Research Infrastructures) :

Coordination INRAE (UA est partenaire). Projet Infrastructures d'Horizon Europe.

Porteur scientifique : David Rousseau (LARIS). Durée 5 ans, consortium de 26 partenaires, environ 400k€ pour UA, budget global 10M€ .

- **EU GREEN** (European university alliance for sustainability : responsible Growth, inclusive Education and Environnement) :

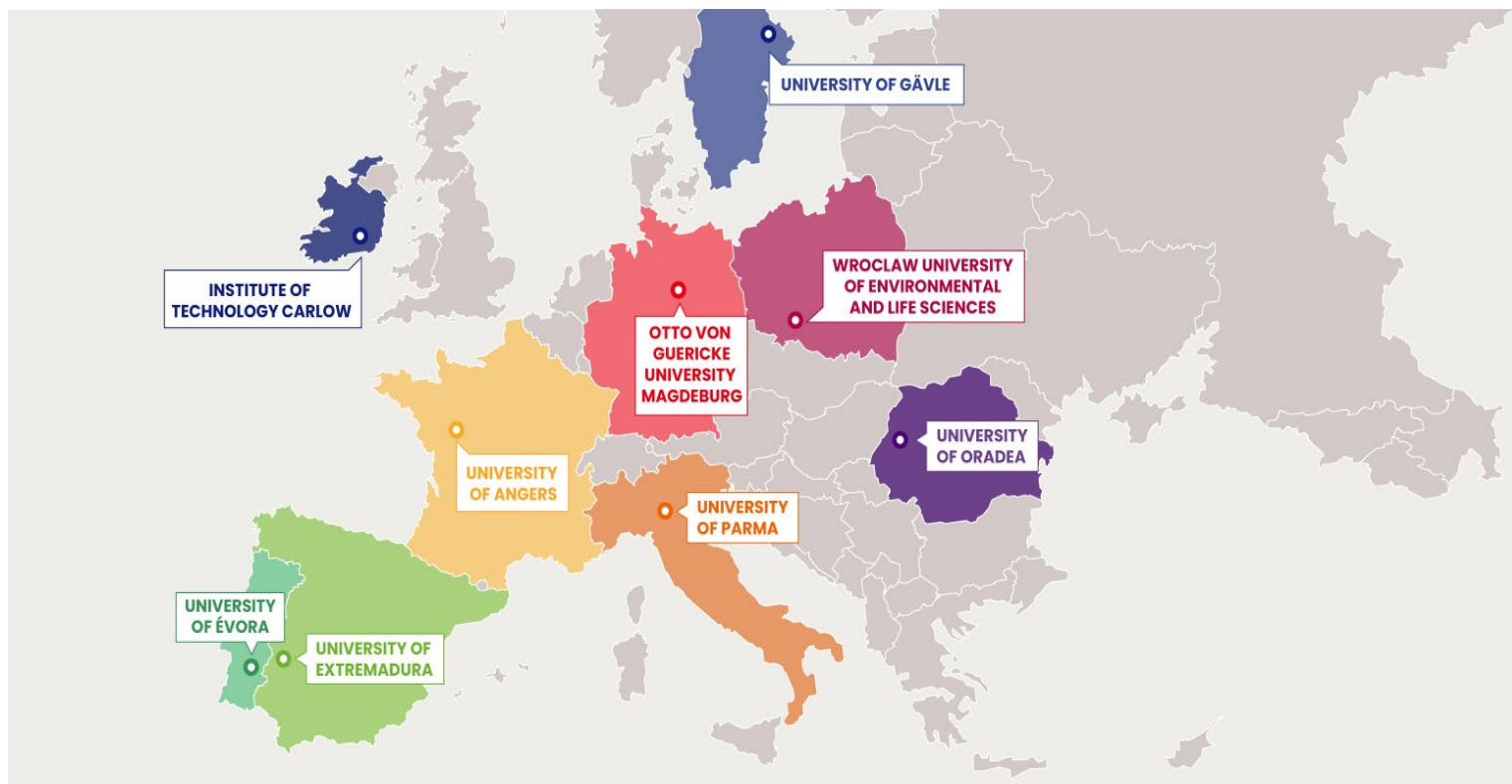
Coordination : Université d'Extremadura. Projet Erasmus+

Projet d'établissement

Consortium de 9 universités. Subvention de 14,4M€ dont 1,6M€ pour UA



Focus sur EU GREEN



Université d'Extremadura, Espagne
coordinateur

Université de Parme, Italie

Université d'Angers, France

Université de Magdeburg,
Allemagne

Université de Wroclaw, Pologne

Université d'Evora, Portugal

Université de Gävle, Suède

Université de Oradea, Roumanie

+ en recherche actuelle d'un 9^{ème}
partenaire après le départ des
Irlandais

Focus sur EU GREEN

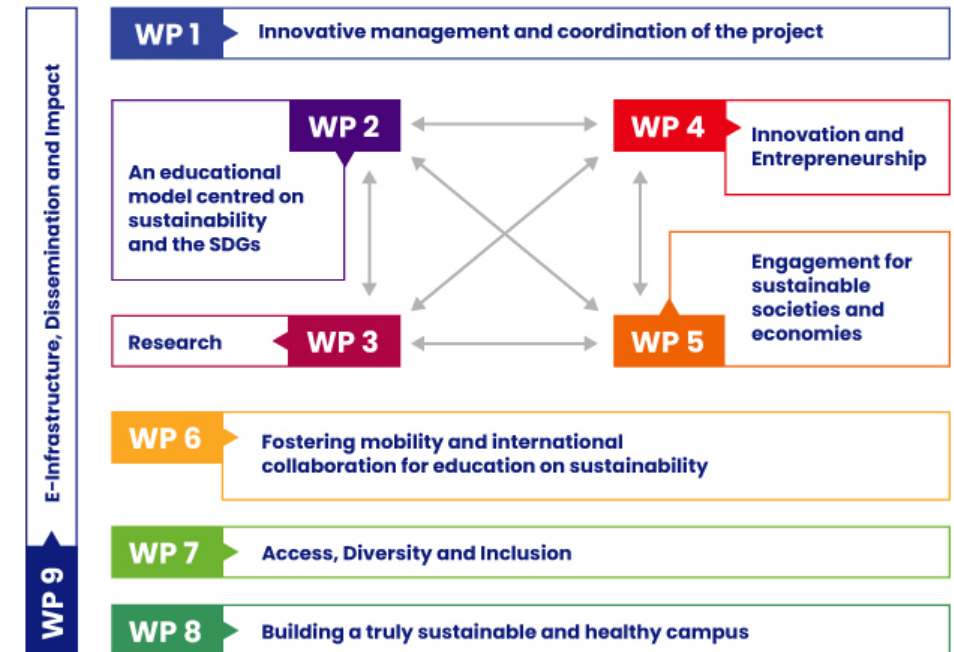
L'approche développée est étroitement alignée sur les objectifs de développement durable dans les quatre missions principales d'une université : **l'enseignement, la recherche, l'innovation et le service à la société.**

Nous souhaitons créer des expériences, stimuler les mobilités et coopérer au-delà du niveau académique par le biais de :

- diplômes conjoints, des écoles d'été, des cours de formation spécialisés,
- micro-crédits ou de diplômes mineurs sur la durabilité
- activités de recherche durables
- forum
- co-crédation d'une prise de conscience de la culture et de la diversité.

Six Work Packages : UA impliquée dans tous + leader du WP3 et co-leader du WP8

VALUES
SUSTAINABILITY
GLOBAL CITIZENSHIP



Work Package Recherche

6 Clusters

- 1. Emerging paradigms for health and wellbeing**
- 2. Agriculture, food and environmental sustainability**
- 3. Engineering and technology for sustainable development**
- 4. Sustainable tourism for cultural and natural heritage**
- 5. Education sciences for sustainable development**
- 6. Challenges in ecosystem biodiversity and function - a macroregional evaluation**

Bourses Post-doc Marie Curie – MSCA PF

- Projet **HUWINUTRE** accepté en 2021 mais annulé pour poste non pourvu accueil d'un post-doc australien à BiodivAG en 2023. Le post-doc a accepté un poste en Australie.
- 7 dossiers **MSCA Post Doc Fellowship 2022** déposés le 15 septembre 2022
2 Moltech (dont 1 re dépôt), 1 Lphia, 1 Mitovasc, 1 LAREMA (re dépôt), 1 TEMOS et 1 ESO. Réponse attendu début 2023
- L'édition **Tremplin vers Marie-Curie 2023** va bientôt être relancée .
Etape 1 (octobre) : AMI pour les chercheurs souhaitant se positionner comme superviseur d'un post-doc international



MSCA Edition Spéciale UKRAINE : Accueil doctorants et post-doctorants ukrainiens . Call prévu fin septembre



ANR

Résultats campagne 2022

ANR 2022 – Résultats

Phase 1 - 59 soumissions

Phase 2 - 24 + 3 PRCI

=> Financés : 7 (3 PRCI en attente)



4 JCJC

⇒ Phase II : 2

⇒ **Financés : 2**



48 PRC (19 en coord. et 29 en partenariat)

⇒ Phase II : 19 (8 en coord. et 11 en partenariat)

⇒ **Financés : 5** (2 C et 3P) | (1P en liste d'attente)



4 PRCE (3 en coord et 1 en partenariat)

⇒ Phase II : 0

⇒ **Financés : 0**

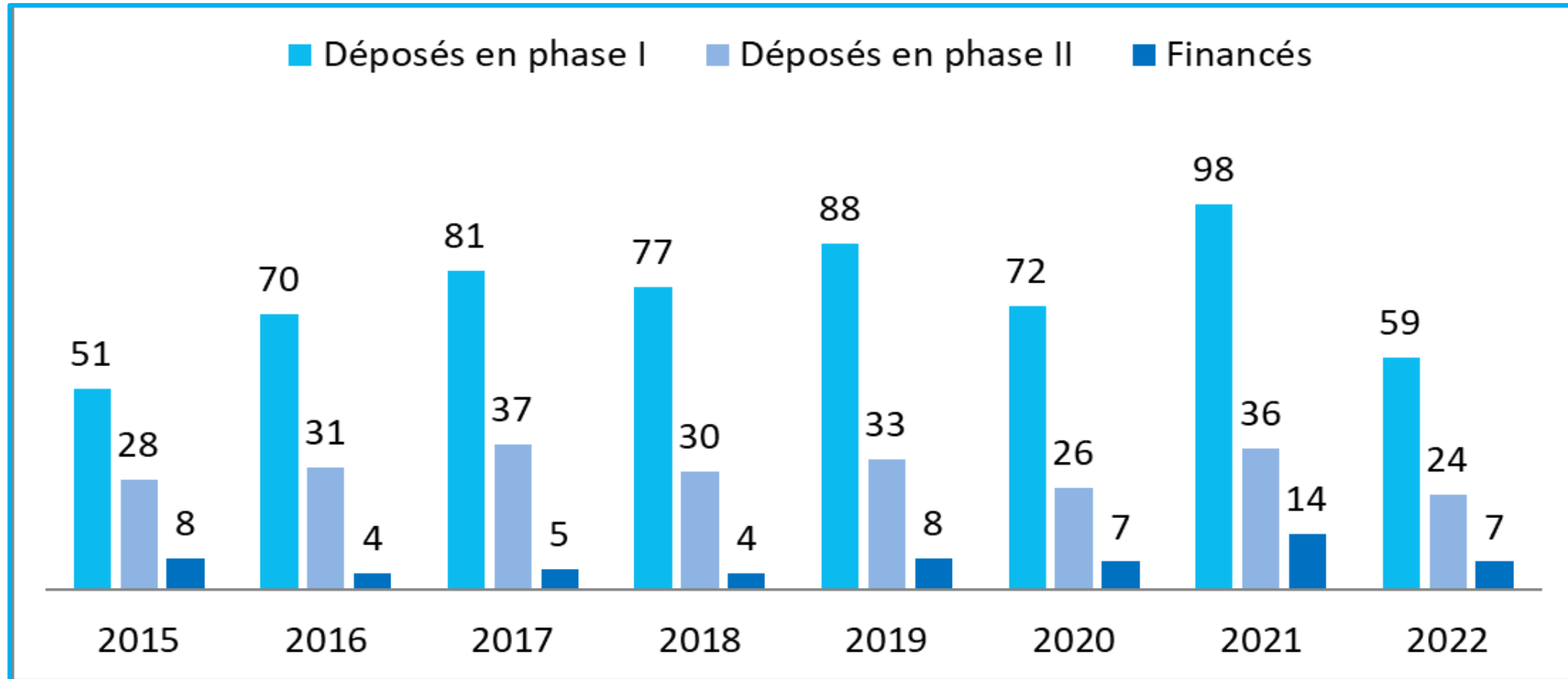


3 PRCI (3 en partenariat)

⇒ Directement en Phase II

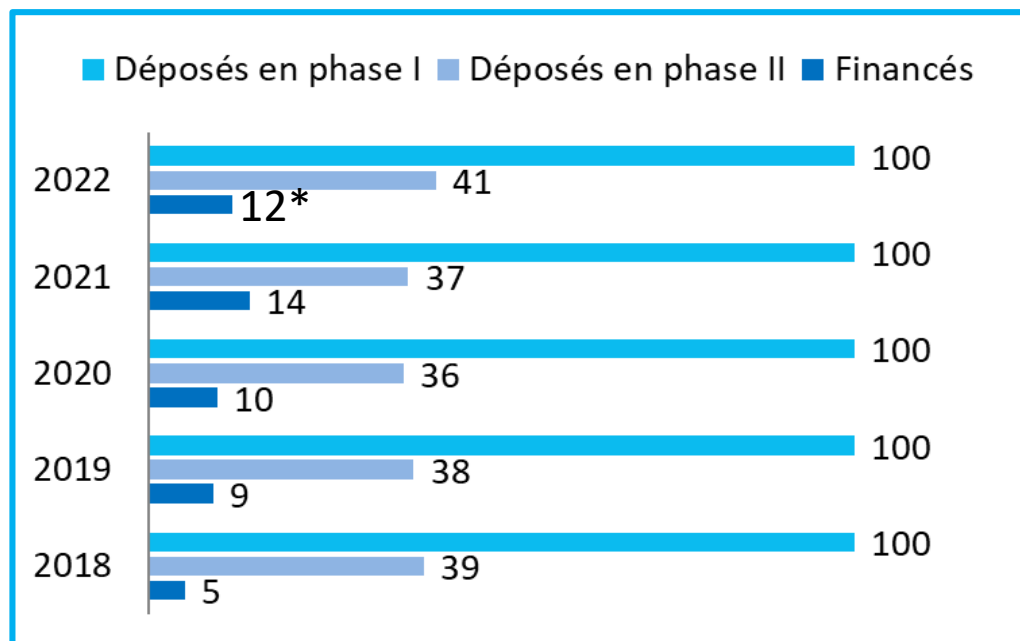
⇒ **En attente de résultats : 3**

ANR 2015 - 2022



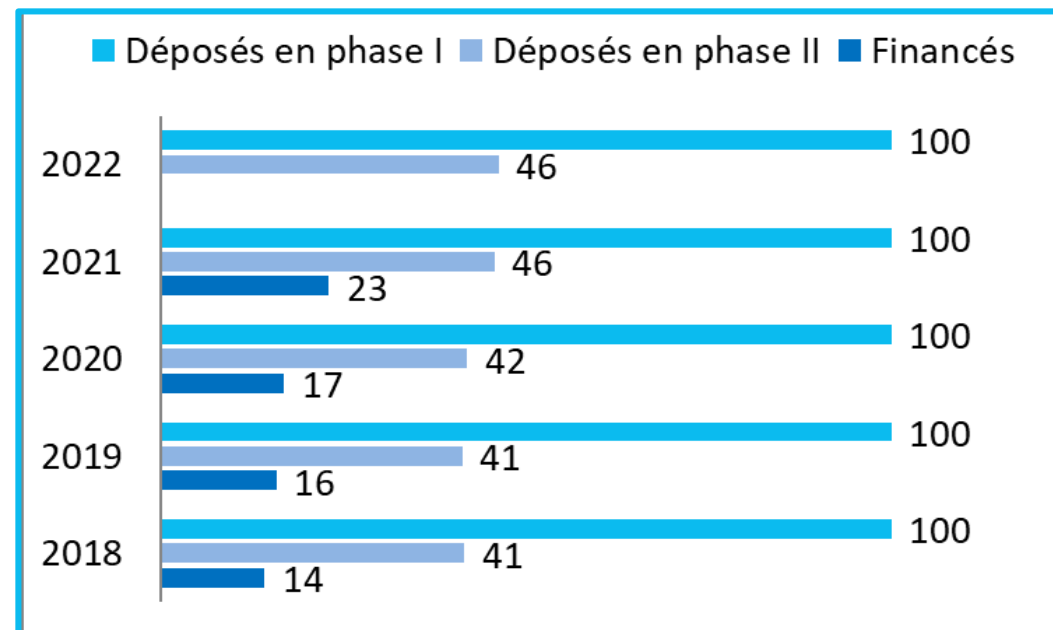
ANR 2018 – 2022 : Evolution en %

Université d'Angers

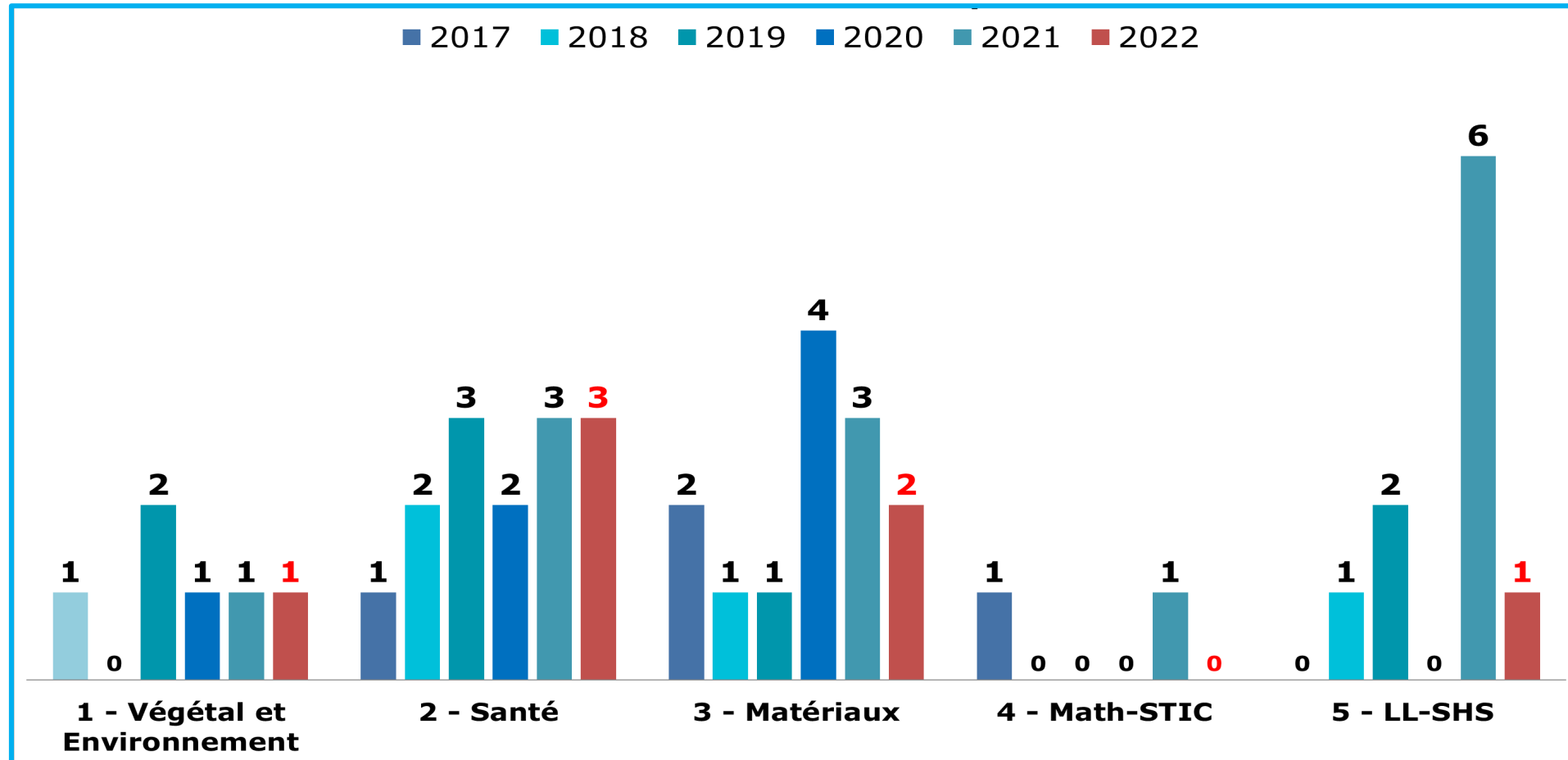


*En attente des PRCI

Au National



ANR 2017 – 2022 : Financés par pôle



ANR 2022 Phase II et Financés (1/2)

Type d'ANR	Laboratoire	Responsable Scientifique	Coordinateur / Partenaire
JCJC	ATOMYCA	MARION Estelle	C
	MOLTECH-Anjou	ZIGON Nicolas	C
PRC	IRHS	JACQUES Marie-Agnès SARNIGUET Alain SIMONIN Marie	P P P
	IRF	GUILLOT Jacques	P
	MINT	LEPELTIER Elise	P
	MITOVASC	BARIS Olivier	P
	MOLTECH-Anjou	COUGNON Charles GOHIER Frédéric x 2 MERCIER Nicolas AVARVARI Narcis FRERE Pierre	C 1 P / 1 C * C P P

** Compte redéposer en 2023*

ANR 2022 Phase II et Financés (2/2)

Type d'ANR	Laboratoire	Responsable Scientifique	Coordinateur / Partenaire
PRC	LARIS	GUERET Christelle FASQUEL Jean-Baptiste HEURTIER Anne DINOMAIS Mickael	C C * P P
	CJB	TAXIL Bérangère FOUGEROUSE Jean	C C
	LPPL	ALLAIN Philippe	C *
PRCI <i>En attente</i>	IRHS	FOUCHER Fabrice	P
	LPG	GESLIN Emmanuelle	P
	MITOVASC	LENAERS Guy	P

* Compte redéposer en 2023

Comment améliorer les taux de succès ?

Printemps 2022 : nouveau dispositif d'accompagnement par un prestataire externe proposé aux projets coordonnés par l'UA

=> Pas de marque d'intérêt :

- projets déposés pour la première fois, important travail d'écriture
- délai entre résultats phase 1 et dépôt trop court pour trouver un prestataire et réaliser la prestation

Proposition : relancer cet accompagnement pour les coordinateurs UA volontaires (max 6) qui n'ont pas obtenu de financement sur l'AAP 2022

- 1^{er} temps : lecture critique et observation des avis et commentaires du CES pour redéposer en phase 1 de la campagne 2023
- 2^{ème} temps : accompagnement par la même cabinet pour déposer en phase 2 si sélectionné en phase 1

Redépôts prévisionnels campagne 2023

Bénéficiaire	Etape 1	Etape 2
GOHIER Frédéric Moltech Anjou	oui	oui
MERCIER Nicolas Moltech Anjou	non	non
GUERET Chirstelle LARIS		
FASQUEL Jean-Baptiste LARIS	non	oui
FOUGEROUSE Jean CJB	non	non
ALLAIN Philippe LPPL	oui	oui

Coût prévisionnel = 26 k€

étape 1 : 2 dossiers * 4 k€ = 8 k€

étape 2 : 3 dossiers * 6k€ = 18 k€

PEPR

Programmes et Equipements Prioritaires de Recherche

PIA – PPR – PEPR

De la place pour les chercheurs angevins...

Programme PIA	Projet	Unités UA concernées	Porteur/ partenaire
PPR Protéger Cultiver Autrement	SUCSEED	UMR IRHS/ UMR MINT	Porteur
PPR Protéger Cultiver Autrement	CAP Zero Phyto	UMR IRHS / GRANEM	Partenaire
PPR Océans & Climat	RiOMar	UMR LPG	Partenaire
PPR Maladies rares	MITOMICS	UMR MITOVASC	Porteur
<i>PEPR Fair Carbon</i>	<i>TROPECOS</i>	<i>UMR LPG</i>	<i>Partenaire</i>
<i>PEPR Fair Carbon</i>	<i>CABESTAN</i>	<i>UMR LPG</i>	<i>Partenaire</i>
<i>PPR Protéger Cultiver Autrement</i>	<i>SPECIFICS</i>	<i>UMR IRHS / INRAE</i>	<i>partenaire</i>



PIA4 - PEPR

Vague 1 (mai 2021), 4 programmes exploratoires (200 M€) :

- **1. DIADEM** allie conception responsable des ressources et calcul numérique pour proposer à notre industrie des **matériaux de nouvelle génération** très compétitifs.
- **2. Faircarbon** propose de mieux comprendre les **cycles biogéochimiques** afin de pouvoir changer résolument d'échelle vers la neutralité Carbone.
- **3. MoleculArXiv** propose de développer le **stockage de données sur l'ADN** ou dérivés, une solution technologique radicale au problème de la conservation sur la durée de données toujours plus massives.
- **4. OneWater** vers une conception et une **gestion plus responsable de l'eau** en tant que bien commun essentiel.

PIA4 - PEPR

Vague 2 (juillet 2022), 13 programmes exploratoires (600 M€) sur 26 proposés :

- **ATLASEa** Atlas des génomes marins : des données massives à l'innovation
- **BRIDGES** Relier les objectifs de conservation, de développement et de coopération pour accroître la résilience au changement climatique, à l'insécurité alimentaire et aux conflits émergents des territoires français et riverains du sud-ouest de l'Océan Indien
- **eNSEMBLE** Futur de la collaboration numérique
- **IRIMa** Gestion intégrée des Risques pour des sociétés plus résilientes à l'ère des changements globaux
- **LUMA** Valoriser les interactions Lumière-Matière
- **NumPex** Numérique Hautes Performances pour l'Exascale

PIA4 - PEPR

Vague 2 (juillet 2022), 13 programmes exploratoires (600 M€) sur 26 proposés :

- **O2R** Robotique Organique
- **Origins** Origines, des planètes à la vie – ruptures technologiques, sociétales et épistémiques
- **PROPSY** Projet-Programme en Psychiatrie de Précision
- **SOLU-BIOD** Biodiversité et solutions fondées sur la nature : innover avec la nature pour créer des impacts positifs pour la biodiversité, la société et l'économie
- **SOUSSol** Sous-Sol, bien commun (structuration d'un large écosystème existant de chercheurs en sciences de la Terre et de l'environnement, en sciences sociales, environnementales, économiques et juridiques)
- **SPIN** Innovations spintroniques pour un numérique frugal, agile et durable
- **TRACCS** TRAnsformer la modélisation du Climat pour les services Climatiques

IUF

Institut Universitaire de France

Campagne 2023

Date limite de candidature : 07/11/2022

Les IUF de l'Ua :

2020 : Christine BARD (TEMOS) | Philippe BLAUDEAU (TEMOS)

2022 : Nicolas RAYMOND (LAREMA)



université
angers

Un réseau de l'excellence universitaire en France et à l'étranger

Enjeu : Favoriser le développement de la recherche de haut niveau et renforcer l'interdisciplinarité

Trois objectifs :

- Encourager l'excellence en matière de recherche
- Contribuer à la féminisation du secteur de la recherche
- Contribuer à une répartition équilibrée de la recherche universitaire dans le pays, et donc à une politique de maillage scientifique du territoire.



Campagne 2023

100 chaires Juniors
100 chaires Senior

- **80** chaires fondamentales junior et senior
- **15** chaires d'Innovation* junior et senior
- **5** chaires de Médiation scientifique** junior et senior

▶ *** Chaire d'Innovation** : transfert des travaux de recherche auprès du monde socio-économique

▶ **** Médiation scientifique** : développement des relations entre établissement ESR et la société

Devenir membre de l'IUF

Conditions et modalités

- Appel à candidature annuel (à partir de septembre) – deadline 07.11.2022
- Candidat : être titulaire depuis 2 ans minimum
- 2 types de membres : IUF Juniors et IUF Seniors
- Durée : 5 ans, renouvelable sur nouvelle candidature
- Obtention d'un soutien financier et décharges d'enseignement + PEDR
- 3 candidatures maximum par période de 5 ans dont au maximum 2 candidatures consécutives
- Candidatures examinées par deux jurys distincts nommés par le MESR
- Nb d'IUF fixé par le MESR : 1/3 issus d'établissements parisiens, 2/5^{ème} mini sciences et médecine, 2/5^{ème} mini LL-SHS
- A la fin de la délégation IUF, le membre devient membre honoraire

IUF Juniors & IUF Séniors

Critères d'éligibilité

IUF Juniors

- Avoir moins de 40 ans au 1er janvier de l'année de nomination
- Report limite d'âge sous certaines conditions

IUF Séniors

- Avoir plus de 40 ans au 1er janvier de l'année de nomination

- Un **service statutaire au sein d'un EPSCP** dans les 2 années universitaires précédant la nomination à l'IUF
- Dossiers de candidature **en français et en anglais**
- Sont **éligibles** : fonctions administratives, syndicales ou électives
- Sont **non éligibles** : situation de détachement, de délégation ou de CRCT
- Projet : **caractère innovant**, avec possibilité d'**ouverture sur l'ERC**
- **Candidat** : **rayonnement** national et international, mobilité géographique, animation scientifique
- **Deux recommandants** (dont 1 à l'étranger) **et 3 experts** susceptibles d'être contactés par le jury

Obligations des membres IUF

- ✓ Renforcer l'implication dans une **recherche de haut niveau** et de **visibilité internationale**
- ✓ Produire **un rapport d'activité** à la fin de leur délégation
- ✓ Participer aux événements de l'IUF (assemblées plénières, colloques...)
- ✓ Contribuer à la **diffusion du savoir** auprès d'un large public
- ✓ Mentionner **l'appartenance à l'IUF** dans les travaux, les publications et interventions publiques.

Prospective et moyens

- AAP Allocations doctorales Région et UA : résultats - information
- AAP Allocations doctorales UA - financement sur liste complémentaire - **vote**
- AAP Petits équipements UA – information

Allocations doctorales

Résultats Région / ALM / Autres co-financeurs
Activation liste complémentaire UA

Allocations doctorales 2022 co-financements **Région** obtenus

Dispositif Tandem

Pôle de recherche	Unité / Classement	Classement SFR	ED	Encadrant	Demande
LL-SHS	CJB 2/2	1/1	DSP	Martine LONG	UA/Région Tandem

Dispositif SHS

Pôle de recherche	Unité / Classement	Classement SFR	ED	Encadrant	Demande
LL-SHS	ESO	2/4	STT	Chadia ARAB	UA/Région SHS
LL-SHS	Granem 1/3	3/4	EDGE	Sandra CAMUS	UA/Région SHS
LL-SHS	CJB 1/2	1/4	DSP	Jean FOUGEROUSE	UA/Région SHS

Demande hors co-financement université d'Angers

Pôle de recherche	Unité Classement	Classement SFR	ED	Encadrant	Type de demande	Demande	Candidat.e
Santé	MITOVASC		BS	Guy LENAERS	Allocation doctorale	Région/DGA	Léa TUIFUA

Allocations doctorales 2022

Cofinancements ALM obtenus

Demands Université d'Angers pour co-financement ALM

Pôle de recherche	Unité / Classement	Classement SFR	ED	Encadrant	Demande	Cofinancement
Vég & Env	IRHS 1/3	1/5	VAAME	Claudine LANDES	UA/ALM	Demandé *
Vég & Env	IRHS 2/3	3/5	VAAME	Jérémy LOTHIER	UA/ALM	Demandé *
Santé	MINT 1/2	3/6	BS	Elise LEPELTIER	UA/ALM	Demandé

* Engagement d'ALM de (co) financer une thèse par an sur la thématique végétal

Demande hors co-financement université d'Angers – Pour transmission à ALM

Pôle de recherche	Unité Classement	Classement SFR	ED	Encadrant	Type de demande	Demande	Cofinancement
LL-SHS	LPPL 1/2	1/5	ELICC	Philippe ALLAIN	Allocation doctorale	CHU/ALM	Acquis 60K€

Liste principale UA Allocations Doctorales

2 ½ thèses libérées

Pôle de recherche	Unité / Classement	Classement SFR	ED	Encadrant	Demande Alloc. Doctorale	LP/LC
Vég & Env	IRHS 1/3	1/5	VAAME	Claudine LANDES	UA/ALM	LP
Vég & Env	IRHS 2/3	3/5	VAAME	Jérémy LOTHIER	UA/ALM	LP
Santé	MINT 1/2	3/6	BS	Elise LEPELTIER	UA/ALM	LP
Santé	HIFIH	1/6	BS	Jérôme BOURSIER	UA/HIFIH	LP
Santé	INCIT ATOMyCA	2/6	BS	Estelle MARION	UA/ANR	LP
Matériaux	Lphia	1/3	3M	Georges BOUDEBS	UA/ESAIP	LP
Matériaux	Moltech Anjou	2/3	3M	Frédéric GOHIER	UA/EUR	LP
Math-STIC	LARIS 1/2	1/2	Math-STIC	Anne HEURTIER	UA/LMU	LP
Math-STIC	LARIS 2/2	2/2	SPI	Abdérafi CHARKI	UA/LARIS	LP
LL-SHS	CJB 2/2	1/1	DSP	Martine LONG	UA/Région Tandem	LP
LL-SHS	ESO	2/4	STT	Chadia ARAB	UA/Région SHS	LP
LL-SHS	Granem 1/3	3/4	EDGE	Sandra CAMUS	UA/Région SHS	LP
LL-SHS	CJB 1/2	1/4	DSP	Jean FOUGEROUSE	UA/Région SHS	LP
LL-SHS	Granem 2/3	2/5	EDGE	Dominique SAGOT	UA/ICCA	LP
LL-SHS	LPPL	3/5	ELICC	Catherine POTARD	UA/DILCRAH	LP

Liste principale UA Allocations Post-doctorales

Pôle de recherche	Unité / Classement	Classement SFR	Encadrant	Candidat	Demande Alloc. Post-doctorale	LP / LC
Matériaux	Moltech Anjou	3/3	Flavia POP		6 mois UA / 6 mois projet ROCHI	LP (6 mois)
Vég et Env	SONAS	5/5	Jean-Jacques HELESBEUX	Khaled ALSABIL	12 mois UA (+ Master)	LP (6 mois)
LL-SHS	TEMOS	1/2	Yves DENECHERE		12 mois UA / 6 mois ONP	LP (12 mois)

Contrats doctoraux UA Année 2022

Rappel : Allocations à répartir pour année 2022 :

- 7,5 allocations doctorales
- 24 mois post doctorat

AAP Allocations Ua – financements libérés : $0,5 * 2 = 1$ thèse

LPR – création nouveau contrat doctoral : 1 thèse



Activation liste complémentaire

Liste complémentaire UA

Allocations doctorales et post-doctorales

Pôle de recherche	Unité / Classement	Classement SFR	ED	Encadrant	Demande	LP/LC
LL-SHS	TEMOS	4/4	STT	Philippe BLAUDEAU	UA/Région SHS	LC1
Vég & Env	SIFCIR	2/5	VAAME	Valérie RAYMOND	UA/ALM	LC2
LL-SHS	CLIPSY	4/5	ELICC	Claudine COMBIER	UA/ARS	LC3
Santé	INCIT ATOMyCA	1/1	-	Estelle MARION	P Doc 12 mois ALM	LC4
LL-SHS	Granem	2/2	-	Gaëlle PANTIN -SOHIER	P Doc 12 mois ALM	LC5
Vég & Env	IRHS	4/5	-	Thomas GUILLEMETTE	P Doc 6 mois UA /6 mois ALM	LC6

Proposition Bureau

- Attribuer un financement au dossier classé 1 en **liste complémentaire**

Pôle de recherche	Unité / Classement	Classement SFR	ED	Encadrant	Demande	LP/LC
LL-SHS	TEMOS	4/4	STT	Philippe BLAUDEAU	UA/Région SHS	LC1

- Attribuer un financement au dossier classé en **liste principale** qui n'a pas obtenu son co-financement

Pôle de recherche	Unité / Classement	Classement SFR	ED	Encadrant	Demande Alloc. Docorale	LP/LC
LL-SHS	LPPL	3/5	ELICC	Catherine POTARD	UA/DILCRAH	LP

POUR VOTE



université
angers

AAP Petits équipements scientifiques

AAP Petits équipements

Lancement d'un AAP flash « Petits équipements »

- Compléter les dispositifs existants de financement d'équipements scientifiques
- Permettre aux unités de recherche de renouveler un parc de petits équipements de routine vieillissants (hors maintenance et matériel informatique)
- AAP simple, rapide | demande par formulaire en ligne uniquement.
- Montant max : 15 k€
- Acquisitions UGAP ou mise en concurrence (3 devis)
- Lancement : 12/09/22
- Retour : 03/10/22
- Notification : 18/10/22
- Acquisition engagée avant le 12/12/2022

POUR INFORMATION

Affaires générales et statutaires

- Règlements intérieurs des unités de recherche - **vote**
- Procédure de 2ème avis pour les refus de renouvellement d'inscription en doctorat - **vote**

Règlements intérieurs des unités de recherche

RI sous modèle UA UR portées par l'UA

Pôle	Unité	Porteur	Tutelles	Modèle	Etat d'avancement
Vég. & Env.	BiodivAG	UA	-	UA	Validation CR
Vég. & Env.	SIFCIR	UA	INRAE	UA	Validation CR
Vég. & Env.	SONAS	UA	-	UA	Validation CR
Santé	IRF	UA	UBO	UA	Validation CR
Santé	HIFIH	UA	-	UA	Validation CR
Matériaux	LPHIA	UA	-	UA	Validation CR
Math-Stic	LARIS	UA	-	UA	Validation CR
Math-Stic	LERIA	UA	-	UA	Validation CR
LL-SHS	CIRPALL	UA	-	UA	Validation CR
LL-SHS	LPPL	UA	UN	UA	Validation CR
LL-SHS	CJB	UA	-	UA	Validation CR
LL-SHS	GRANEM	UA	-	UA	Validation CR
LL-SHS	CLIPSY	UA	-	UA	Validation CR

Autres modèles

CNRS / UA (Moltech Anjou, LAREMA, TEMOS)
CNRS / UA / Inserm (Mitovasc, MINT)

Rédaction en cours
Validation CR Novembre

INRAE / UA / institut agro

Rédaction en cours

Equipes portées par NU (CRCI²NA, INCIT, RMES, LPG)
Equipe portée par RN1 (IRSET)

Rédaction en cours

Equipes portées par LMU (3L.AM)

Pas de réponse

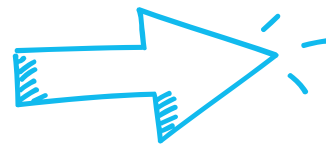
Equipe portée par UR2 (ESO)

Pas de mise à jour

Renouvellement d'inscription en doctorat

Procédure de 2ème avis pour les refus de renouvellement d'inscription en doctorat

Refus de
renouvellement
d'inscription



Demande de 2ème
avis à la CR



université
angers

Procédure proposée

Refus de renouvellement d'inscription



Demande de 2ème avis à la CR

- A réception du courrier de demande de deuxième avis, le Président de l'Université désigne **un rapporteur parmi les membres de la CR**
- Le rapporteur procède à l'**instruction du dossier par tous moyens et** procède à l'**audition**
 - du directeur de l'école doctorale,
 - du directeur de thèse,
 - du doctorant.
- Durée de l'instruction : **délai maximum de deux mois** à compter de la désignation du rapporteur
- **Le rapport est transmis aux membres de la CR dans la mesure du possible 8 jours avant l'instance** à laquelle est inscrite à l'ODJ la demande de 2ème avis

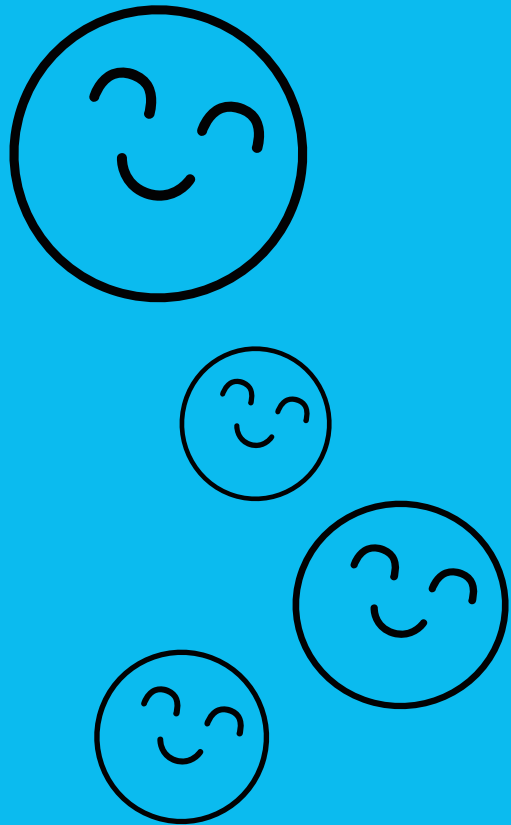
Questions diverses

Calendrier 2022

Lundi 17 octobre (14h30)

Lundi 14 novembre (14h30)

Lundi 05 décembre (14h30)



Merci !